

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
DU 13 SEPTEMBRE 2004**

**L'an deux mil quatre, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.**

Présents : MM. M. MAILLOT, F. THIBAUT, Mme N. TERRIOT, MM. C. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, J. GRELET, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, M. M. DUCHAMP, Mmes M. BIGEARD, C. CORMILLOT, MM. P. TISSERAND, Mme C. JAUGEY, S. BEN AÏM, MM. J-M. GARCIA, MM., A. BŒUF, MM. C. MARCEAU, S. GARNIER. Ch. WIEDER, A. AUFFRET

Excusé(e)s : Mme A. DEMANGEON (procuration à Mme ROUSSELET) , Mme BRUNET (procuration à C. MARCEAU).

Secrétaire de séance : Christelle JEAUGEY

**1°) Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par lettre du 5 juillet 2004, Madame Claude ROUSSEAUX l'a informé de sa démission du Conseil Municipal.

Monsieur Alain AUFFRET qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste « Entreprenons ensemble » a fait savoir qu'il accepte de siéger au conseil municipal.

Dès lors, Madame Claude ROUSSEAUX est remplacée par Monsieur Alain AUFFRET que M. le Maire déclare installer dans ses fonctions.

**2°) Approbation du compte-rendu du 28 juin 2004 :**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2004.

**3°) Nomination d'un suppléant au conseil d'administration du Collège :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Monique BIGEARD, déléguée suppléante au collège, en remplacement de Monsieur Michel MAILLOT Conseiller Général, membre de droit.

**4°) Acquisition de terrain à la SNCF :**

Sur proposition de Michel MAILLOT, Maire, le conseil municipal considérant que la parcelle AL 133 « Champs Bezançon » s'inscrit dans le projet d'aménagement de la zone industrielle, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle d'une superficie de 13 ha 11 a 85 ca au prix de 0.76 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

**5°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire :**

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner des biens désignés.

### **6°) Vente de terrains « avenue Carnot » :**

Michel MAILLOT, Maire expose au Conseil Municipal que des terrains ont été acquis avenue Carnot pour la réalisation de pavillons en locatif, ce type de logements manquant sur la ville. Le conseil municipal considérant que la ville dispose de peu de pavillons en locatif, décide à l'unanimité de vendre les parcelles de terrain situées avenue Carnot au Foyer Dijonnais pour une superficie total de 82 a 81 ca au prix de 8.60 € le m<sup>2</sup>.

### **7°) Régime indemnitaire :**

François THIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que plusieurs délibérations ont été prises en 2003 pour arrêter le régime indemnitaire du personnel communal. Plusieurs arrêtés ministériels et circulaires ont fixé le nouveau régime indemnitaire applicable à toute la fonction publique.

Il précise que ces indemnités sont arrêtées par le Maire en fonction de critères (assiduité, absentéisme, aspect relationnel, motivation, qualité du travail fourni, etc.) et sont susceptibles de révision.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le régime indemnitaire en fonction des nouveaux textes et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour toutes les catégories de personnel pouvant en bénéficier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le régime indemnitaire en application de ces textes.

### **8°) Création d'un poste d'A.T.S.E.M. 2<sup>ème</sup> catégorie :**

François THIBAUT indique au Conseil Municipal qu'un agent d'entretien assurant les fonctions d'ATSEM a réussi le concours.

François THIBAUT propose au conseil municipal la création d'un poste d'ATSEM pour pouvoir nommer cet agent.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer le poste d'ATSEM 2<sup>ème</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Bruno LEON indique que la municipalité souhaitant avoir du personnel « compétent » s'est engagée à donner les moyens aux agents (via les formations) pour permettre la réussite aux concours ou examens concernant le domaine d'activité.

L'objectif pour la municipalité étant d'assurer un service public de qualité.

### **9°) Création d'un poste de gardien de police municipale :**

François THIBAUT indique au Conseil Municipal que suite au départ d'un brigadier de police, le poste sera remplacé par un gardien de police municipale.

François THIBAUT propose au conseil municipal la création d'un poste de gardien de police municipale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer le poste de gardien de police municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

### **10°) Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux 2003 sur réseau alimentation en eau potable :**

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général pour les travaux de disconnexion rue Marie Estivalet dont le montant est estimé à 8 091.86 € T.T.C.

### **11°) Annulation de demandes de subventions pour plate-forme :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal de juin 2004, l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional avait été sollicitée pour la réalisation d'une plate-forme en zone industrielle.

La Société System groupe France n'ayant pas souhaité un aménagement par la collectivité, il convient d'annuler les deux délibérations qui ne seront pas exécutées.

### **12°) Demande de subvention pour rénovation de tableaux**

Sur proposition de Dominique LETOUZEY conseillère déléguée à la Culture, le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite l'aide de la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de deux tableaux représentant l'un le portrait du Général Charbonnel peint par F. Trille et l'autre le portrait d'un Maire peint par Georges Serraz.

### **13°) Convention de location d'un appartement communal :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de louer l'appartement de la Tour Lenoncourt sis 1, rue Charbonnel à compter du 1<sup>er</sup> août 2004 et autorise le Maire à signer la convention annexée.

### **14°) Convention de mise à disposition de locaux à la CO.VA.TI. :**

François THIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibérations de juin 2004, le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de biens, de locaux qui ne sont pas exclusivement réservés à la CO.VA.TI.

Il propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de locaux occupés quasi-exclusivement et sur de grandes plages horaires par la CO.VA.TI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer les conventions de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre d'une utilisation exclusive par la COVATI pour l'exercice de ses compétences.

### **15°) Démolition de bâtiments rue Jean Jaurès :**

Sur proposition de Michel GASNIER Adjoint aux bâtiments, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les procédures administratives pour l'autorisation de démolition (ex hangar Gauvain) en vue de la création d'un futur parking.

### **17°) Travaux d'aménagement de la rue Gambetta – Avenant n° 1 :**

Sur proposition de Michel GASNIER, le Conseil municipal à l'unanimité, vu l'avis de la Commission d'appels d'offres, approuve les projets d'avenant n° 1 pour les lots 1 – Génie Civil et 5 – Fourniture de pierres.

### **18°) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2003 :**

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2003.

Monsieur GRELET apporte quelques précisions concernant ce rapport.

- Concernant l'eau potable :
  - malgré la sécheresse les volumes prélevés sont identiques à 2001 et 2002.
  - Le nombre d'abonnés a augmenté et la moyenne par abonnement est en légère augmentation (199 au lieu de 194).
  - Les volumes distribués en augmentation de 8 % et les volumes facturés en augmentation de 8.93 %.
  - On constate une diminution de 26.8 % de pertes, les travaux réalisés par la municipalité dans le cadre du contrat sont donc « payants ».
  - La qualité de l'eau distribuée en 2003 est de très bonne qualité.
- Pour l'assainissement, le nombre de branchement a augmenté de 6 %.
- Concernant le prix, le coût est stable par rapport à 2002.

### **19°) Adhésion du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du cours inférieur de l'Ignon au Syndicat Mixte Tille-Ignon :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du cours inférieur de l'Ignon au Syndicat Mixte Tille-Ignon

**20°) Convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Résidences de la Tille » :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Résidences de la Tille. » dans le domaine public de la commune.

Dit que la voirie et les réseaux divers seront acquis gratuitement par la commune après réception des travaux.

**23°) Autorisation de dépôt de permis de lotir zone industrielle « Champ Bezançon » :**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de lotir en zone industrielle.

**24°) Approbation du règlement local de la Publicité :**

Sur proposition de Michel GASNIER, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de règlement local de la publicité de la commune.

**25°) Questions diverses :**

**Interventions de Mr François THIBAUT :**

Monsieur François THIBAUT 1<sup>er</sup> adjoint, précise qu'en réponse à l'article du « Bien Public » rédigé par la liste conduite par Monsieur MARCEAU faisant suite au conseil municipal du 28 juin 2004 :

- la somme de 300 € proposée par la liste « Entrepreneons Ensemble » au C.C.A.S., est bien négligeable au regard des 20 000 € prévus en plus au budget primitif 2004 que l'opposition n'a pas voté.
- S'agissant de la location du pavillon du COSEC, s'il a toujours été loué, cela n'a jamais été dans un but social et ce, quelles que soient les municipalités.
- En outre, un logement d'urgence sera disponible à cette fin, dans les semaines à venir.

**Intervention de Mr Bruno LEON :**

Monsieur Bruno LEON adjoint aux affaires scolaires, Bruno LEON adjoint rend compte de la rentrée scolaire 2004/2005.

Comme chacun a pu le voir dans la presse, l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe à Matisse a été obtenue.

Ceci n'a pas été sans difficultés, et on peut se réjouir de l'étroite coordination de la municipalité, les enseignants, les parents d'élèves de la FCPE, a permis d'intervenir auprès de Madame l'Inspectrice d'Académie depuis novembre 2003.

Cette mobilisation de tous et notamment le jour de la rentrée scolaire a été fructueuse puisque la 7<sup>ème</sup> classe en maternelle a été ouverte le lendemain de la rentrée scolaire.

A la rentrée scolaire 2004/2005 les effectifs ont augmenté pour les écoles maternelles et primaires :

- Ecole Matisse : 196 enfants soit 34 en plus par rapport à 2003/2004
- Ecole Anatole France : 302 élèves soit 11 en plus par rapport à 2003/2004
- Ecole Jeanne d'Arc : 276 élèves soit 11 en plus par rapport à 2003/2004.

**Intervention de Mr Michel MAILLOT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier LINPAC :

Début 2004, LINPAC avait décidé de quitter le site actuel d'Is-sur-Tille compte tenu de l'importance des travaux à effectuer pour la remise aux normes exigée par la DRIRE (2.5 millions d'euros).

Le 12 juillet après examens des différentes propositions dont celles que nous avons faites tant dans la zone industrielle d'Is-sur-Tille que la future zone industrielle de Til Châtel, LINPAC a notifié

son intention d'installer l'unité « d'injection » à Saint Apollinaire et de se séparer de l'unité « remoulage » (30 emplois).

Cette intention est assortie à la vente du site actuel.

Pendant l'été 2004, l'étude d'un montage pour l'achat de ce site a été faite.

Le Maire de Dijon, Président de la CO.MA.DI. s'est engagé à aider la ville d'Is-sur-Tille pour cette opération à travers la SEMAAD (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise).

Une proposition a été faite récemment du rachat du site par la SEMAAD, cette proposition étant conditionnée à l'installation ferme de LINPAC à Saint Apollinaire.

Actuellement, nous sommes en attente de ce courrier.

La session de l'activité de « rotomoulage » à des cadres de l'entreprise semble être en bonne voie.

Monsieur le Maire précise que le principal souci dans cette affaire très complexe fut à tous moments de trouver des solutions pour maintenir l'emploi dans notre secteur. Durant cette période les contacts ont été permanents non seulement avec les responsables de LINPAC, les repreneurs de l'activité « rotomoulage », les nombreux investisseurs intéressés par des reprises partielles du site, mais aussi et surtout avec le personnel à travers son comité d'entreprises.

Concernant l'implantation d'une entreprise en zone industrielle avec un groupe italien, il indique qu'un compromis de vente a été signé début juillet avec la Société SYSTEM GROUPE FRANCE pour une installation d'entreprise très prochainement.

Fait à IS SUR TILLE le 14 septembre 2004

Le Maire,

Michel MAILLOT